

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 octobre 2013

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1395)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-192

présenté par

M. Coronado, Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi, M. Baupin,
Mme Bonneton, M. Cavard, M. de Rugy, M. François-Michel Lambert, M. Mamère,
Mme Massonneau, M. Molac, Mme Pompili, M. Roumegas et Mme Sas

ARTICLE 44**ÉTAT B****Mission « Immigration, asile et intégration »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Immigration et asile	0	5 000 000
Intégration et accès à la nationalité française	5 000 000	0
TOTAUX	5 000 000	5 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit par cet amendement de redéployer cinq millions d'euros des autorisations d'engagement et des crédits de paiement prévus à l'action n° 3 du programme 303 vers l'action n° 15 du programme 104

Le nombre de centres de rétention administratifs sur le territoire métropolitain est trop important. Leur taux moyen d'occupation reste autour de 50 %. En période de restriction budgétaire, il nous semble nécessaire de supprimer certains centres inutiles.

Le redéploiement des crédits vers le programme 104 intégration et accès à la nationalité française permettrait de renforcer l'accueil des immigrés et des réfugiés sur notre territoire et ainsi favoriser leur intégration. Il permettrait de faire baisser les taxes vers à l'OFII pour les visas, qui ont fortement augmenté dans la mandature précédente. Ces taxes pèsent parfois lourdement sur les étrangers.